

Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées
*Avec une perte d'exploitation de 320 000 € en moyenne, entre mars et octobre,
la survie des ESAT dépend d'un plan de soutien économique à la relance d'activité*

Paris, le 13 novembre 2020. A l'occasion de la 24^e Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, l'Unapei, première association d'entrepreneurs militants regroupant plus de 600 ESAT (établissements et services d'aide par le travail) et 120 entreprises adaptées, alerte sur les difficultés économiques rencontrées par ce secteur d'activité, depuis le début de la crise sanitaire. Le ralentissement de l'activité économique des ESAT menace l'accomplissement des projets professionnels des travailleurs en situation de handicap accompagnés dans ces établissements. Les ESAT, au même titre que le reste des entreprises françaises, ont besoin d'un plan de soutien économique pour la relance de leurs activités.

Sur l'ensemble du territoire national, le réseau Unapei emploie plus de 60 000 travailleurs en situation de handicap. Les associations membres du réseau Unapei accompagnent chacune de ces personnes pour leur permettre d'accéder à un emploi adapté à leurs capacités et à leurs besoins, dans le respect de leur projet professionnel. Néanmoins, la baisse d'activité, imposée par le manque de missions confiées par des clients de secteurs économiques mis en difficultés par les conséquences de la pandémie (secteurs aéronautique ou automobile), et par la baisse de certaines activités, comme la restauration ou la culture, bouleverse leur accompagnement quotidien.

L'Unapei demande un plan de soutien économique pour la relance d'activité des ESAT

Si l'Etat a pris en charge l'ensemble du coût de la rémunération garantie des travailleurs handicapés d'ESAT, entre le 12 mars et le 10 octobre 2020 leur permettant de limiter les pertes économiques, un grand nombre d'entre eux connaissent, pour autant, d'importantes difficultés financières.

Pour préserver l'emploi des travailleurs en situation de handicap, l'Unapei demande au gouvernement un plan de soutien à l'activité économique et à la relance pour les ESAT, à l'instar du plan de soutien qui a été mis en place cet été pour les entreprises adaptées.

Ce plan de soutien à la reprise économique doit se décliner en 3 axes :

1. Compensation des surcoûts de fonctionnement liés à la période COVID

Selon une enquête interne auprès des ESAT du réseau Unapei, l'association a pu constater des surcoûts de fonctionnement engendrés par la crise sanitaire (absences parmi les équipes, pertes de temps de production liées à l'application du protocole sanitaire et vis-à-vis de l'organisation de la journée).

2. Compensation partielle des pertes d'exploitation

Selon cette même enquête, l'Unapei estime qu'il y a en moyenne une perte d'exploitation d'environ 320 000€/ESAT entre mars et septembre 2020. Cette perte d'exploitation peut être plus importante en fonction des secteurs, en particulier dans le champ de la restauration et de la sous-traitance industrielle.

3. Soutien à l'investissement, à l'innovation et à la reprise économique

Malgré tout, les ESAT ont su s'adapter pendant cette crise économique et sanitaire, montrant plus que jamais qu'ils sont des acteurs clés de l'économie de notre pays. Pour poursuivre leur mission d'accompagnement vers l'emploi de personnes en situation de handicap et développer de nouvelles activités innovantes et rentables, les ESAT ont besoin de moyens financiers supplémentaires.

L'Unapei toujours prête à participer à la concertation sur les ESAT promise par le gouvernement il y a un an

Le 18 novembre 2019, à l'occasion de la SEEPH et de la présentation de la stratégie pour l'emploi des personnes en situation de handicap « Osons l'emploi », Sophie Cluzel s'était engagée à l'organisation d'une concertation pour repenser le modèle des ESAT. Cette concertation devait débiter avec les associations au premier trimestre 2020.

Un an plus tard, les associations restent dans l'expectative. Si le contexte sanitaire peut expliquer le retard de cette concertation, il ne peut conduire à un abandon.

L'Unapei, qui partage en grande partie les recommandations du rapport IGAS_IGF attend de cette concertation des mesures qui permettront de faire évoluer le modèle des ESAT pour :

- fluidifier les parcours des personnes en situation de handicap, notamment avec l'instauration d'un « droit au retour » en ESAT afin de permettre aux travailleurs qui souhaitent s'essayer à de nouveaux projets professionnels dans le milieu ordinaire de travail, puisse le faire dans un cadre sécurisant qui garantisse, si nécessaire, la possibilité de retrouver son poste à l'ESAT ;
- développer la formation et les compétences des travailleurs ;
- réaffirmer et renforcer l'utilité sociale des ESAT.

L'Unapei se tenait prête pour participer à la concertation promise par le gouvernement, l'est toujours et l'attend.

*Personnes vivant avec des conséquences de troubles du neuro-développement (personnes avec déficience intellectuelle, avec troubles du spectre autistique, troubles du comportement ou troubles psychiques, ou en situation de polyhandicap).

À propos de l'Unapei

Mouvement citoyen de 900 000 personnes handicapées, familles, amis, professionnels et bénévoles, l'Unapei œuvre, depuis 60 ans, pour que les personnes en situation de handicap intellectuel et cognitif (personnes avec déficience intellectuelle, avec troubles du spectre autistique, troubles du comportement ou troubles psychiques, ou en situation de polyhandicap) accèdent aux mêmes droits que tous. L'Unapei s'engage pour une société solidaire, ouverte à tous et respectueuse des différences et du libre-choix des personnes handicapées. Son réseau de 550 associations membres innove sur tous les territoires et construit des solutions d'accompagnement évolutives et adaptées à chaque étape de la vie des personnes handicapées pour agir contre l'isolement et l'exclusion sociale. L'Unapei accompagne tout au long de leur vie 200 000 personnes handicapés, enfants et adultes, intellectuels et cognitifs. Chaque année 15 000 enfants naissent avec un handicap intellectuel dont la moitié avec des déficiences sévères. <http://www.unapei.org/>

Contact presse :

Elodie Audonnet

e.audonnet@unapei.org

01 44 85 50 83 - 06 21 63 36 07